

En janvier 1995, le premier ministre Jean Chrétien a dirigé la première délégation officielle à jamais visiter le Chili. Au cours de la visite de la délégation, qui était composée de plus de 250 gens d'affaires représentant plus de 185 compagnies, 33 entrepreneurs canadiens ont signé des ententes commerciales d'une valeur de plus de 1,7 milliard de dollars (918 millions de dollars en contrats et 846 millions de dollars en ententes de principe avec des partenaires chiliens). Les compagnies représentaient un large éventail d'industries et de technologies à la grandeur du Canada, y compris les secteurs des mines et de l'énergie. La foire EXPOMIN '94, tenue à Santiago en mai 1994, a attiré le nombre record de 140 compagnies canadiennes offrant des services et du matériel dans le secteur minier.

Témoignant de la priorité accordée aux relations entre le Canada et le Chili, plusieurs autres visites officielles ont eu lieu depuis environ un an. En mars dernier, Ralph Goodale, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, s'est rendu au Chili à la tête d'une délégation d'affaires composée de 30 compagnies et associations et en avril, Jon Gerrard, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), a dirigé une mission environnementale de 43 compagnies au Chili.

Les investissements considérables du Canada au Chili rendent prioritaires l'élaboration d'instruments bilatéraux qui pourraient protéger plus efficacement ces investissements à moyen et à long terme. Les placements effectués au Chili sont actuellement admissibles à l'assurance-investissement offerte par la Société pour l'expansion des exportations (SEE). La SEE a financé des lignes de crédit avec la Banco Sud Americano et la Banco O'Higgins, ainsi qu'avec la Compañia de Telefonos de Chile (CTC). Tous les programmes de la SEE sont admissibles, tant au niveau du secteur privé que du secteur public. La conclusion d'un accord de double imposition est également demeurée un objectif important pour le Canada. Quant à la négociation d'un accord de protection de l'investissement étranger, la nécessité d'un tel accord a disparu quand le Chili a confirmé qu'il voulait accéder à l'ALENA, dont le chapitre 11 porte justement sur cette question.

Le Programme de coopération industrielle de l'ACDI est actuellement le mécanisme de l'Agence le plus utilisé au Chili. Aux termes du Programme, le Chili est un marché prioritaire en Amérique latine. L'accent est mis sur l'appui aux transferts de technologie et aux coentreprises. Les projets sont très variés : services d'ingénierie et de géologie de haute technicité, projets de démonstration en matière de culture hydroponique et de lutte contre les incendies de forêt et développement de technologies de niche comme la construction automatisée et les logiciels financiers. Le bilan actuel se chiffre à 43 projets d'une valeur totale de 1,9 million de dollars.